



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

**ACTION PUBLIQUE
LOCALE POUR L'ÉGALITÉ
FEMMES-HOMMES**

**GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE ET LES COMMUNES
S'ENGAGENT SUR LE TERRITOIRE**



SOMMAIRE

04 ÉDITO

05 INTRODUCTION

Enjeux pour l'action publique locale

06 LES RESSOURCES DÉVELOPPÉES PAR GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

La Maison pour l'égalité femmes-hommes, centre-ressource métropolitain

Le réseau métropolitain des communes pour l'égalité femmes-hommes

le Plan Intercommunal de Prévention et de Lutte contre les discriminations

Le réseau « partenaires-égalité »

09 L'ACTION PUBLIQUE POUR L'ÉGALITÉ AU NIVEAU LOCAL

L'approche intégrée de l'égalité

Rendre visible, communiquer

Insertion sociale et professionnelle

Egalité professionnelle

Articulation des temps

Éducation, jeunesse

Culture, sports et vie associative

Espace public, aménagement urbain

Violences

18 REGARD SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

ÉDITO

Grâce à de multiples combats, des avancées significatives en matière de droits des femmes ont été réalisées au cours des cinquante dernières années. Droit de vote, droit de disposer de leur corps, droit d'exercer une activité professionnelle sans le consentement du père ou du mari... dans la loi la femme est enfin l'égal de l'homme.

Malheureusement dans leur vie quotidienne les femmes subissent encore de nombreuses discriminations : 79 % des salariés à temps partiel sont des femmes, 80 % des tâches domestiques du foyer sont réalisées par les femmes, 100% des utilisatrices des transports en commun ont été victimes au moins une fois dans leur vie de harcèlement sexiste ou d'agressions sexuelles (c'est-à-dire des manifestations sexistes affectant le droit à la sécurité et limitant l'occupation de l'espace public par les femmes).

La persistance des inégalités entre femmes et hommes trouve son origine dans une vision sexuée des rôles sociaux qui est, dès le plus jeune âge, inculquée aux enfants. Il suffit d'ouvrir un catalogue de jouets pour s'apercevoir qu'un enfant, fille ou garçon, ne peut pas se projeter de la même manière dans l'avenir : aux petits garçons les tenues de pompier ou de policier, les outils de bricolage et les ballons, aux petites filles les tenues de princesses, les accessoires de beauté, les poupons ou les ustensiles de ménage.

Ces inégalités touchent donc chacun d'entre nous, de la femme qui gagne moins que son collègue homme pour le même travail, à l'homme dont on considère qu'il doit jouer un rôle moindre dans l'éducation de ses enfants.

Les collectivités locales de par leur proximité avec les citoyens peuvent avoir une intervention déterminante dans la déconstruction des stéréotypes de genre et dans la réalisation concrète de l'égalité entre les femmes et les hommes. Comme vous pourrez le constater dans ce guide, la Métropole et ses communes membres agissent pour qu'enfin nous ne soyons plus jugés selon que l'on soit une femme ou un homme mais selon nos mérites et nos capacités.

Christophe Ferrari,

Président de Grenoble-Alpes Métropole

Marie-José Salat,

Vice-Présidente de Grenoble-Alpes Métropole chargée de l'éducation, de la participation citoyenne et de la lutte contre les discriminations.

INTRODUCTION

En signant la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale en 2007, Grenoble-Alpes Métropole a marqué son engagement pour l'enjeu démocratique de l'égalité des sexes. Cela se concrétise en particu-

lier depuis 2009 à travers la Maison pour l'égalité femmes-hommes. Dans le territoire métropolitain, une dizaine de communes sont également signataires de la Charte européenne, qui constitue un cadre privilégié pour aborder l'égalité entre les femmes et

les hommes dans l'action publique locale. Ce n'est pas le seul : un plan de lutte contre les discriminations ou le label diversité sont d'autres types de dispositifs qui permettent d'agir dans ce domaine.

LES ENJEUX POUR L'ACTION PUBLIQUE LOCALE

Pourquoi les communes et la Métropole sont-elles concernées par l'égalité femmes-hommes ? Est-ce que cela correspond à leurs domaines de compétences ? La déclaration universelle des droits humains, la Constitution, les lois de la République affirment l'égalité entre tous et toutes.

L'action des collectivités locales s'inscrit dans ces cadres. Dans leur domaine de compétence et en coopération avec l'ensemble des acteurs locaux, les collectivités locales peuvent entreprendre des actions concrètes au plus proches des citoyen-nes, pour répondre à des enjeux démocratiques :

- Créer les conditions de **l'égalité** réelle dans toutes les sphères de la vie sociale, politique, économique et domestique, pour que les femmes et les hommes du territoire métropolitain puissent prendre part aux décisions, exercer leur citoyenneté de plein droit, s'exprimer et être entendu-es, agir et participer au dynamisme territorial. Il s'agit de lever les freins à la participation de tous et toutes, et de lutter contre les discriminations qui entravent le développement individuel et collectif et affectent la cohésion sociale.
- Assurer la **liberté** de chacun-e en interrogeant les stéréotypes et les représentations concernant les hommes, les femmes, les rôles attribués aux personnes en raison de leur sexe, qui restreignent les possibilités de choisir son métier, ses vêtements, sa vie amoureuse et familiale, ses activités...

L'objectif de ce document est d'illustrer, à travers **quelques exemples** concrets, comment **des communes** de la Métropole appréhendent et travaillent cette question, quels types d'outils elles peuvent utiliser. Le territoire métropolitain est riche d'un tissu associatif engagé et très qualifié sur les questions d'égalité femmes-hommes et de lutte contre les discriminations. Les collectivités locales travaillent très souvent avec ces acteurs et actrices, et quelque un-es seront cité-es, mais l'exhaustivité n'est pas recherchée.



CHARTRE EUROPÉENNE

La Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale est destinée aux collectivités locales et régionales d'Europe qui sont invitées en la signant à prendre publiquement position sur le principe de l'égalité des femmes et des hommes, et à mettre en œuvre, sur leur territoire, les engagements définis dans la Charte. Son contenu est riche de nombreuses pistes d'actions qui émaillent tous les champs de la vie locale, et peuvent ainsi permettre à chaque collectivité, quelles que soient sa taille ou ses compétences, de s'investir sur cette question.



LES RESSOURCES DÉVELOPPÉES PAR GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLITAIN



HISTORIQUE

La Maison pour l'égalité femmes-hommes a vu le jour à Échirolles, en 2005, dans le cadre du Programme européen d'Intérêt Communautaire (PIC) URBAN, fondé sur la réhabilitation urbaine, économique et sociale de quartiers en difficulté des communes d'Échirolles, Grenoble, Fontaine, Pont-de-Claix et Seyssinet-Pariset.

Dès sa création, ses missions comportent deux volets :

- > Des actions de proximité, en appui aux acteurs et actrices échirollois-es et en interne auprès des services de la Ville,
- > actions pluri-communales à l'échelle du PIC URBAN, avec la capitalisation d'outils, et des actions de sensibilisation.

Depuis 2009, dans le cadre d'une convention de mise à disposition de service avec la ville d'Échirolles, Grenoble-Alpes Métropole s'appuie sur la Maison pour l'égalité femmes-hommes pour développer un centre-ressource à l'échelle du territoire métropolitain.

Grenoble-Alpes Métropole est engagée depuis 2011 dans une démarche de promotion de l'égalité, qui vise à mettre en cohérence ses actions en matière de lutte contre les discriminations, d'égalité femmes-hommes, de diversité et d'intégration des travailleurs et travailleuses handicapé-es.

Il s'agit de donner plus de lisibilité et de visibilité aux actions de la Métropole, en interne comme auprès des partenaires. Plusieurs outils sont développés par Grenoble-Alpes Métropole, au service des acteurs et actrices du territoire métropolitain.

LA MAISON POUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES, CENTRE-RESSOURCE MÉTROPOLITAIN

LES MISSIONS DU CENTRE-RESSOURCE SONT LES SUIVANTES :

Appuyer le développement des PROJETS LOCAUX sur l'égalité

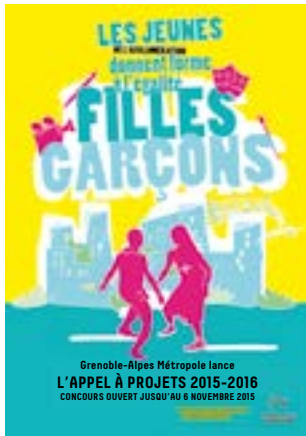
Conseils, orientation, prêt gratuit d'outils pédagogiques, d'ouvrages, de DVD, d'expositions... La Maison pour l'égalité femmes-hommes s'appuie sur les compétences des membres de son équipe et sur son fonds documentaire pour accompagner tous types de porteurs de projets de l'agglomération.

Diffuser une CULTURE COMMUNE de l'égalité

La Maison pour l'égalité femmes-hommes organise des événements grand public, des temps de sensibilisation ou de formation auprès de l'ensemble des acteurs et actrices qui le demandent. Elle est également un relais d'information, à travers sa lettre électronique mensuelle « Les RDV de l'égalité », qui contient articles de fond et agenda des événements locaux.

CAPITALISER les outils et les expériences

La boîte à outils du site Internet de la Maison pour l'égalité femmes-hommes permet de recenser les acteurs et actrices de l'égalité, les ressources disponibles dans l'agglomération, et de valoriser des expériences à travers des fiches-projets. Cette capitalisation est mise en exergue dans le cadre du réseau d'agglomération, où des retours d'expériences et de nouveaux outils sont régulièrement présentés pour travailler sur la thématique.



APPEL À PROJETS JEUNES POUR L'ÉGALITÉ

L'appel à projets « Jeunes pour l'égalité », renouvelé chaque année par la Métropole, permet à des jeunes du territoire métropolitain de bénéficier d'un soutien financier et d'un appui pour mener à bien des projets sur l'égalité des sexes ; la Maison pour l'égalité femmes-hommes accompagne les porteurs et porteuses sélectionnés.



ATELIERS ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2016

Des temps de sensibilisations ouverts aux professionnels ou bénévoles de la Métropole :

- > intégrer l'égalité femmes-hommes dans ses pratiques professionnelles (2 sessions dans l'année)
- > Genre et jeunesse
- > Communiquer sans discriminer

LE RÉSEAU MÉTROPOLITAIN DES COMMUNES POUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Grenoble-Alpes Métropole propose aux 49 communes un espace d'échanges et de concertation, qui est aussi un lieu d'émergence de projets communs.

Il réunit environ 4 fois par an des élu-es et des technicien-nés des communes du territoire. Le conseil départemental, le conseil régional et l'État sont également invités à y participer.

Il s'agit non seulement de valoriser le partage d'expériences, la mutualisation des savoirs-faire et des bonnes pratiques, mais aussi de construire, à travers des temps de qualifications, une culture commune de l'égalité femmes-hommes pour l'ensemble des participant-es au réseau.

Ce réseau a vocation à travailler en collaboration avec les acteurs et actrices de l'égalité dans l'agglomération (associations, établissements scolaires, centres sociaux, représentant-es du monde économique, habitant-es, etc.).

Il s'est doté début 2015 d'un plan d'action autour de deux axes de travail :

- valoriser et partager l'existant
- accompagner les communes actrices de l'égalité femmes-hommes.

Trois thématiques prioritaires ont été ciblées :

- éducation et jeunesse
- violences de genre
- emploi et insertion.

Ce plan d'action propose également une approche transversale générale : la lutte contre les discriminations. Une articulation spécifique est recherchée avec le Plan intercommunal de prévention et de lutte contre les discriminations, qui fonde l'autre volet des ressources de Grenoble-Alpes Métropole en matière de promotion de l'égalité.

LE PLAN INTERCOMMUNAL DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Partie intégrante du Contrat de ville, le Plan intercommunal de prévention et de lutte contre les discriminations ne concerne pas seulement les quartiers prioritaires : il a vocation à toucher l'ensemble du territoire métropolitain. Il est composé des programmes d'actions de la Métropole, des partenaires et des communes. Trois priorités thématiques ont été identifiées : insertion-emploi, habitat et accès aux droits. Un lien spécifique avec l'éducation est conservé et témoigne du volontarisme sur cette question. L'égalité femmes-hommes et la jeunesse seront pris en compte par chaque groupe de travail constitué autour d'une priorité thématique.

Le plan intercommunal comprend :

- la production d'outils spécifiques et de formations-actions au regard des priorités thématiques identifiées,
- l'animation d'une réflexion à l'échelle de la Métropole (organisation de séminaires d'échanges, de sensibilisations, ...) pour partager une culture commune et débattre,
- La mise en place d'une « université populaire » afin d'ouvrir des espaces d'échanges et de dialogues sur les questions d'égalité, de discrimination, de laïcité et de citoyenneté.

LE RÉSEAU « PARTENAIRES-ÉGALITÉ »

Grenoble-Alpes Métropole a lancé début 2016 un réseau métropolitain de veille, de ressources et d'actions afin de favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement des victimes de discriminations, dans le cadre d'une expérimentation avec le Défenseur des droits.

Les objectifs de ce réseau sont triples : rendre visible les discriminations et les combattre, poursuivre la transformation des pratiques par le développement d'une approche intégrée, et développer le pouvoir

d'agir avec les habitant-es et les usager-ères.

Le réseau des « partenaires-égalité » s'adresse aux structures recevant du public, acteurs et actrices de la justice et du droit, association de lutte contre les discriminations, d'information sur les droits et la défense de publics, collectivités, structures de l'emploi, de l'éducation, du logement, du sport, de la santé, ou partenaires du contrat de ville.



Être partenaire-égalité, c'est agir en faveur l'égalité réelle en prenant 4 engagements :

- agir face à des situations de discriminations
- faire émerger la parole des citoyen-nes sur ces questions
- engager une démarche interne
- communiquer sur l'égalité, la diversité et la citoyenneté.

Grenoble-Alpes Métropole met à disposition des partenaires-égalité des formations-actions :

- ateliers du savoir : notions fondamentales
- ateliers du changement : changer nos systèmes, agir juridiquement, animer le débat.

L'ACTION PUBLIQUE POUR L'ÉGALITÉ AU NIVEAU LOCAL

L'APPROCHE INTÉGRÉE DE L'ÉGALITÉ

Qu'est-ce que l'approche intégrée de l'égalité ? C'est considérer que dans tous les domaines d'action, on peut observer les rapports sociaux de sexe, et en tenir compte dans les actions menées pour lever les freins à l'égalité réelle. Cela permet d'affiner la connaissance des situations et des pratiques des hommes et des femmes, et donc de proposer un service public au plus près des besoins des habitants et des habitantes.

La formation est une étape nécessaire pour prendre conscience des écarts que l'action publique peut contribuer à maintenir entre les femmes et les hommes et développer des actions pour corriger ces écarts.

Par ailleurs, l'articulation avec les critères de discrimination nécessite de dépasser une approche thématique (le genre, l'origine, le handicap par exemple), pour comprendre la façon dont les inégalités s'articulent,

d'autant plus que la crise renforce les phénomènes de discriminations. En particulier, dans les territoires prioritaires de la politique de la ville, les discriminations liées au sexe, à l'origine et une situation économique précaire se conjuguent pour fragiliser la vie des citoyen-nes du territoire. C'est pourquoi le contrat de ville 2015-2020 a fait de la lutte contre les discriminations et de l'égalité femmes-hommes des axes prioritaires transversaux.

Quelques exemples d'actions publiques menées sur le territoire métropolitain

Grenoble-Alpes Métropole

En 2011, Grenoble-Alpes Métropole a proposé une formation « agir pour plus d'égalité », destinée aux cadres dirigeants des communes de l'agglomération. Une soixantaine de personnes y ont participé, issues des équipes de la Métropole, d'Echirolles, Eybens, Fontaine, Gières, Pont de Claix et Seyssinet Pariset. L'objectif était d'amener à partager des repères communs sur les réalités des inégalités, à clarifier les notions de discriminations, sexe, genre, et à accompagner les agent-es pour l'intégrer ces questions dans leurs équipes et leurs champs d'intervention professionnelle.

En 2013 et 2015, deux autres sessions de formation du même type ont été proposées aux élu-es des communes de la Métropole, et une quinzaine d'entre eux a suivi la formation.

Seyssins

La ville de Seyssins a adopté en 2014 un plan d'action identifiant des pistes à suivre dans tous les domaines de l'action locale : action sociale, éducation jeunesse et sport, culture vie associative et communication, citoyenneté démocratie locale, ressources humaines. Chaque service peut ainsi s'investir dans l'égalité femmes-hommes tout en conservant sa spécificité thématique.

Eybens

La commune d'Eybens agit pour l'égalité de manière transversale en sexuant systématiquement l'ensemble de ses budgets : bilans d'activités du péri-scolaire, des centres sociaux, des centres de loisirs. L'objectif est d'avoir une vigilance permanente pour savoir combien de filles et de garçons sont touchés par les actions et les montants qui leur sont respectivement consacrés.

RENDRE VISIBLE, COMMUNIQUER

Lorsqu'on parle d'égalité entre les femmes et les hommes, il faut tout d'abord rendre visible les rapports sociaux et les luttes pour l'égalité entre les femmes et hommes. Les habitudes sont tellement présentes que les inégalités et les violences symboliques sont invisibilisées. Les luttes féministes peuvent sembler appartenir au passé, l'égalité des droits apparaissant pour beaucoup comme un acquis.

Il faut sans cesse rappeler les faits, les chiffres qui démontrent la persistance des inégalités malgré les lois qui devraient les faire disparaître, rappeler le caractère récent des évolutions législatives (autorisation de travailler sans accord du mari ou du père en 1965, reconnaissance du viol conjugal en 1991, congé paternité en 2002... entre autres), la fragilité des « acquis » (remise en cause du droit à l'avortement en Espagne en 2015) et l'actualité des luttes pour l'égalité (retrait des ABCD de l'égalité en 2014).

Il est difficile de penser ce pourquoi on n'a pas de mots, c'est pourquoi la communication importe également en matière d'égalité femmes-hommes. Un rapport national de 1997 donne des indications pour la féminisation des noms de métiers, mais cette action dans le champ symbolique, qui peut paraître secondaire, rencontre de grandes résistances. Les images également permettent de se projeter, mais là aussi si l'on n'y prête pas attention, les représentations des femmes et des hommes sont très largement stéréotypées.

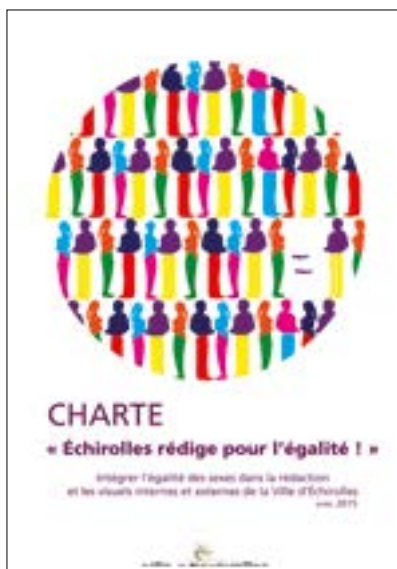
Quelques exemples d'actions publiques menées sur le territoire métropolitain

Echirolles, Grenoble et Saint-Martin-d'Hères

Trois communes de l'agglomération – Échirolles, Grenoble et Saint-Martin-d'Hères – se mobilisent chaque année autour du 8 mars. La journée internationale des droits des femmes est en effet l'occasion de se remémorer l'histoire encore récente des luttes émancipatrices menées par les féministes, de l'accession des femmes au statut de citoyennes libres et autonomes, et de rappeler l'actualité des questions d'égalité.

Echirolles

La commune d'Échirolles s'est dotée d'une charte intitulée « Échirolles rédige pour l'égalité », dont l'objectif est de contribuer à intégrer des règles simples qui permettent que les femmes comme les hommes, soient également considérés à la lecture d'un document (féminiser les noms de métiers ou décliner au masculin et au féminin des termes désignant des personnes...). Des repères sont donnés aux services pour rédiger les documents municipaux et une vigilance est exercée en matière de communication externe.



INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Si les taux de chômage des femmes et des hommes sont comparables, l'écart en termes d'accès au marché du travail est marqué, et s'accroît dans les quartiers prioritaires : en ZUS (zone urbaine sensible), 47% des femmes sont inactives contre 31% des hommes. Dans l'emploi, les femmes sont plus précaires que les hommes, et là encore, l'écart se creuse en ZUS : niveaux de responsabilité moindre, CDD et temps partiels plus fréquents (les femmes représentent 78,9 % des temps partiels).

Par ailleurs, en 2009 dans l'agglomération grenobloise, le salaire net horaire moyen des femmes à temps complet s'élève à 11,4 € soit 20% de moins que celui des hommes qui s'élève à 14,5 €. Sur une année, cela représente plus de 5 200 € de revenus en moins. A l'âge de la retraite, la combinaison avec les périodes d'inactivité entraîne des niveaux de pensions de retraite inférieurs de 40 % à ceux des hommes, alors qu'elles sont davantage confrontées aux problématiques de dépendance liées au vieillissement (elles représentent dans l'agglomération 58,93% des plus de 65 ans).

La vulnérabilité économique des femmes s'aggrave dans les périodes de crise. Les freins « périphériques » à l'accès à l'emploi (notamment le manque de structures adaptées de garde d'enfants) se trouvent renforcés. Les conditions de vie de famille peuvent renforcer la précarité. La monoparentalité, féminine à 93% dans le territoire métropolitain, en est un facteur. Plus d'1/3 des familles monoparentales en ZUS vit en dessous du seuil de pauvreté, contre moins d'1/6 en France.

Quelques exemples d'actions publiques menées sur le territoire métropolitain



Pont de Claix



La ville de Pont de Claix anime depuis 2015 un groupe de femmes exposées à l'isolement et à la précarité. L'objectif, à travers cet espace de rencontre et d'investissement dans des activités collectives, est de leur permettre de repartir dans une dynamique de projets et d'insertion sociale et professionnelle.



Saint-Martin-d'Hères



Autre support de travail, même visée émancipatrice : à Saint-Martin-d'Hères, la compagnie « Les coulisses à ressorts » anime depuis 2013, avec le soutien de la commune et de la Métropole, un atelier de pratique du clown, qui permet aux participantes de gagner en assurance et de s'insérer dans des processus de solidarité et de lien social.



Echirolles



Avec une démarche similaire, la Ville d'Echirolles propose depuis 2013 des ateliers de 5 demi-journées autour de la pratique du vélo (acquérir les bases ou se remettre en selle). Ils permettent aux participantes d'acquérir de l'autonomie dans les déplacements et de se mettre en situation de réussite.



Grenoble



A Grenoble, le CCAS propose un système de garde à domicile sur des horaires atypiques pour permettre un retour à l'emploi pour des personnes en démarche d'insertion professionnelle. Il s'adresse à des familles, essentiellement monoparentales, dont les ressources se situent en-dessous du seuil de bas revenus.

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Les lois sur l'égalité professionnelle cherchent à lutter contre les discriminations à l'embauche, les rémunérations inférieures à travail égal, les carrières moins rapides et le fameux plafond de verre. L'entrée massive des femmes sur le marché du travail depuis les années 60 et leur accès à des niveaux de qualification équivalents à ceux des hommes ne suffisent pas à faire disparaître ces inégalités persistantes.

Le marché du travail reflète la division sexuée des rôles sociaux. Ainsi, les femmes sont majoritaires dans les métiers tournés vers l'autre, impliquant une forte empathie, et davantage tournés vers « l'intérieur » ; on les retrouve ainsi dans le soin, l'assistance, la communication. Les hommes sont plus nombreux dans les métiers plus techniques, de décision et orientés vers « l'extérieur ».

Les données du territoire métropolitain illustrent ces constats : les femmes représentent en 2011 seulement 29,3% des emplois dans le secteur agricole, 25,5% dans celui de l'industrie, 11,6% dans le secteur de la construction. A contrario, elles représentent 67,9% des emplois dans le secteur de l'administration pu-

blique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale.

Dans la fonction publique territoriale, des mesures s'imposent aux collectivités locales de plus de 20 000 habitants : présentation annuelle d'un rapport sur la situation de l'égalité femmes-hommes sur leur territoire en particulier en matière d'égalité professionnelle. En effet, la fonction publique territoriale reproduit les inégalités rencontrées partout en matière d'emploi : si les femmes y sont très majoritaires, le taux de féminisation est inversement proportionnel à la place dans la hiérarchie, et les salaires sont inférieurs à ceux des hommes de 8 %.

Quelques exemples d'actions publiques menées sur le territoire métropolitain

Eybens ▼

Le premier rapport de situation comparée entre les femmes et les hommes, qui fait le point sur l'emploi au féminin et au masculin dans les effectifs de la Ville d'Eybens, a été joint au bilan social produit par les ressources humaines de la commune en 2014. Il doit permettre la mise en place d'un plan d'actions pour l'égalité femmes-hommes au sein de la collectivité.

Grenoble ▼

La ville de Grenoble, le CCAS et la Métropole ont proposé à des agentes la formation « tremplin pour les femmes », qui vise à accompagner un projet professionnel en tenant compte des freins spécifiquement rencontrés par les femmes dans leur déroulement de carrière.

Seyssins ▼

Afin de favoriser l'égalité en matière de recrutement, la ville de Seyssins féminise l'ensemble des intitulés de fiches de poste et les noms de fonction occupés par des femmes (cheffe, rapporteure).

ARTICULATION DES TEMPS

Articuler les différents temps de la vie - professionnel, familial et personnel - est au cœur des préoccupations des personnes actives, et en particulier des femmes à qui incombent encore en moyenne 80 % des tâches domestiques au sein des foyers. Dans une agglomération qui compte de nombreux jeunes couples bi-actifs, prendre la mesure de la problématique des temps de vie est un véritable enjeu politique et citoyen. Les dispositifs d'accueil des enfants, par exemple, conditionnent encore en grande partie l'accès des femmes à l'emploi.

La question de la prise en charge des enfants se pose à tout âge mais avec une acuité accrue lorsque l'on parle de famille monoparentale. Le territoire métropolitain compte près de 60 000 familles avec enfants, dont plus de 16500 sont monoparentales. Dans les quartiers prioritaires politique de la ville de l'agglomération, le taux de familles monoparentales est deux fois plus élevé que dans tout le reste de Grenoble-Alpes Métropole.

Par ailleurs, réfléchir sur la parentalité permet également de revisiter les stéréotypes qui peuvent toucher les hommes sur cette question. En effet, la culture du présentisme et le rallongement implicite des temps de travail sont des freins à l'implication des pères dans les soins et l'éducation des enfants au quotidien (et donc des freins à l'implication des mères dans leur carrière, leurs loisirs ou encore leurs engagements associatifs ou politiques).

Quelques exemples d'actions publiques menées sur le territoire métropolitain

Eybens

Lors des « ateliers citoyenneté » organisés par la ville d'Eybens pour favoriser la participation des habitant-es à la vie de la commune et à l'élaboration des différentes politiques publiques, des temps de garderie gratuits sont mis en place. Cela permet de favoriser la participation du plus grand nombre.

Eybens

Le centre social d'Eybens travaille aussi sur les questions d'égalité femmes-hommes et de lutte contre les discriminations. Des sorties familiales visant à impliquer les pères davantage sont mises en place, afin de démarrer une réflexion globale sur la parentalité.

Grenoble

L'intranet des agent-es de la commune de Grenoble permet de discuter anonymement des problématiques d'articulation des temps de la vie professionnelle et de la vie privée pour faire avancer les choses et favoriser le débat au sein de la collectivité.

ÉDUCATION, JEUNESSE

La définition sexuée des rôles sociaux s'opère dès l'enfance. Les catalogues de jouets ou de vêtement sont édifiants. Ces rôles sont de surcroît hiérarchisés : activités, comportements ou vêtements qualifiés de féminins seront stigmatisés pour un garçon, alors que l'attrait des filles pour des jeux de garçons sera bien mieux toléré. La prégnance des stéréotypes et le rappel permanent à ce qui est considéré comme normal pour une fille ou pour un garçon peuvent enfermer les filles et les garçons dans des rôles prédéfinis, limitant leurs choix et leur épanouissement en fonction de leurs véritables goûts et qualités.

A l'adolescence, la question de la mixité se pose de façon cruciale. Les animateurs jeunesse font partout le constat d'une tension croissante entre les filles et les garçons, et de leur difficulté en particulier à mobiliser les jeunes filles dans les activités collectives en mixité.

La lutte contre les stéréotypes filles-garçons et contre les discriminations et les violences qui en découlent doit être un objectif fondamental pour les jeunes. En créant des espaces d'expression et de débat, en ouvrant la voie à une diversification des parcours de formation, on contribue à améliorer le « vivre-ensemble », on conforte le principe de mixité.

Quelques exemples d'actions publiques menées sur le territoire métropolitain

Échirolles ▼

En 2013, une équipe de volontaires en service civique auprès de la Ville d'Échirolles a créé un jeu autour des stéréotypes intitulé « L'égalité : les animaux s'en mêlent ! » afin de travailler avec les plus jeunes de manière ludique. En 2014, c'est un support de « débat mouvant » qui a été conçu par les volontaires d'Unis-Cité, permettant d'engager la réflexion avec les adolescents. Ces outils sont désormais disponibles en prêt gratuit auprès de la Maison pour l'égalité femmes-hommes pour le territoire métropolitain.

Fontaine ▼

La commune de Fontaine a travaillé avec les établissements scolaires de son territoire autour des stéréotypes dans les contes de fées. Cela s'est concrétisé par la création d'un spectacle de la compagnie théâtrale les Noodles : « Happy end service ». Les scolaires (élémentaires et jusqu'en 5ème) ont pu assister au spectacle, qui peut être proposé ailleurs dans la Métropole.

Seyssins ▼

La bibliothèque de Seyssins a élaboré une charte d'acquisition d'ouvrages non sexistes de littérature jeunesse, pour offrir une vision diversifiée des rôles habituellement sexués et des modèles familiaux, en mobilisant les enfants contre le sexisme et contre l'homophobie. La bibliothèque de Gières, quant à elle, a identifié dans un catalogue spécifique des ouvrages disponibles en prêt qui sensibilisent à l'égalité femmes-hommes.

Veurey-Voroize ▼

A Veurey-Voroize, les plus jeunes sont accompagnés à analyser les jeux pour les filles et ceux pour les garçons, afin de décrypter les stéréotypes et se forger un esprit critique.

CULTURE, SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE

La culture, le sport et les loisirs sont autant de champs où les inégalités entre les sexes se retrouvent.

En Rhône-Alpes comme partout en France, plus de 80% des Centres Dramatiques Nationaux, des Scènes Nationales et des Scènes Conventionnées sont dirigés et codirigés par des hommes. 75% des compagnies de théâtre conventionnées par l'État sont dirigées par des hommes avec des budgets supérieurs de 20% à ceux des femmes.

En ce qui concerne le sport, à l'échelle nationale, seules 36,9% des licencié-e-s d'un club sportif sont des femmes. On peut donc constater que comme de nombreuses autres sphères de la vie sociale, la culture,

le sport et les loisirs ne sont pas exempts d'enjeux de parité et de mixité.

La vie associative reflète également les enjeux de mixité et de parité. En moyenne, les hommes sont légèrement plus investis dans la vie associative (60 % d'hommes adhérents à des associations). Les hommes s'investissent davantage dans des associations liées à leur activité professionnelle ou les associations sportives, tandis que les femmes se tournent vers les associations de parents d'élèves, culturelles ou à caractère social.

Quelques exemples d'actions publiques menées sur le territoire métropolitain

Poisat ▼

A Poizat, la Ville s'appuie sur des éléments de sa programmation culturelle pour soutenir sa démarche en faveur de l'égalité femmes-hommes. Par exemple en mars 2015 a été présenté le spectacle « Lilith – Manifeste Rock », de la compagnie Intermezzo, qui interroge les questions d'égalité et rappelle l'actualité des luttes féministes.

Seyssinet Pariset ▼

A l'occasion du 8 mars 2013, les habitant-es de Seyssinet Pariset étaient invité-es à dessiner, peindre ou fabriquer à partir de collages, le portrait d'une femme (connue ou non) qu'ils-elles admiraient. Les ateliers socio-linguistiques ont été impliqués dans ce projet.

Saint-Martin-d'Hères ▼

A Saint-Martin-d'Hères, un recensement précis de l'offre culturelle du territoire (bibliothèques, cinéma, spectacle et théâtre vivant, patrimoine) et de sa répartition entre les femmes et les hommes producteurs de cette offre depuis 2005 est actuellement réalisé, pour permettre de changer les pratiques à plus long terme.

Seyssins ▼

Depuis 2013, la ville de Seyssins est adhérente à « H/F », association promouvant l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture. La programmation culturelle de la commune est conçue avec vigilance : par exemple les séances mensuelles de cinéma respectent la parité entre réalisateurs et réalisatrices.

ESPACE PUBLIC, AMÉNAGEMENT URBAIN

L'espace public de l'agglomération est, par définition, accessible à toutes et tous. La libre circulation des personnes est censée être un droit fondamental. Or, en réalité, des représentations et des usages différenciés de cet espace sont aisément identifiables.

Observer l'espace public avec une perspective de genre permet de constater que certains types de lieux, à certains horaires, ne sont pas occupés de façon identique par les femmes et les hommes. Ainsi les parcs sont plus souvent occupés par les femmes avec des enfants en journée, puis par les jeunes hommes le soir. Plus généralement, la nuit, l'espace public est à forte dominante masculine.

On peut aussi constater le fait qu'hommes et femmes adoptent des trajectoires différentes dans l'espace public, pour éviter des espaces considérés comme problématiques. Le plus souvent, ce sont les femmes qui adoptent ces stratégies d'évitement, du fait d'un sentiment d'insécurité qu'elles vivent en général de manière plus forte que les hommes.

Le problème se pose également pour les jeunes filles à partir de leur entrée dans la puberté, de par le constat de leur quasi disparition de l'espace public dans certains secteurs.

Tous ces constats questionnent l'égalité entre les hommes et les femmes en matière de liberté de circuler dans l'espace et dans le temps.

Les choix d'aménagement des espaces urbains peuvent être remis en cause à la lumière de ces observations. En effet, parfois certains détails (un lampadaire à un endroit très sombre, un trottoir accessible aux poussettes et fauteuils de personnes handicapées ou encore un skate park à proximité d'une halte garderie) peuvent changer la vie de certaines personnes, et favoriser plus de mixité dans l'espace public.

Quelques exemples d'actions publiques menées sur le territoire métropolitain

Fontaine

La ville de Fontaine se mobilise régulièrement sur la thématique de la place des femmes dans l'espace public, par le biais de marches exploratoires. Par exemple, une marche est prévue au sein du nouveau quartier Politique de la Ville « Alpes-Mail Cachin » dans l'optique d'une réhabilitation urbaine.

Gières

En 2012, la Ville de Gières a réalisé une balade urbaine en cherchant à mobiliser en priorité des femmes. Une dizaine d'habitantes a étudié les aménagements possibles dans différents quartiers de la commune. Cela a permis de mettre en lumière des aménagements problématiques pour elles, que les urbanistes n'avaient pas anticipés.

Grenoble

La ville de Grenoble a conçu en 2015 une sensibilisation dans l'espace public sur le harcèlement de rue, en partenariat avec Osez le féminisme et les fées rosses. Des impostures et une exposition réalisée à partir du « projet crocodile » de Thomas Mathieu ont permis d'engager le dialogue avec les passant-es.

VIOLENCES

Les violences à caractère sexiste s'exercent majoritairement à l'égard des femmes. La reconnaissance de l'importance des insultes sexistes et du harcèlement dans l'espace public comme phénomène contre lequel des mesures doivent et peuvent être prises est récente. Pourtant, le Haut commissariat à l'égalité entre les femmes et les hommes note par exemple que 100% des femmes ont déjà été victimes de harcèlement dans les transports en commun.

L'enquête nationale sur les violences envers les femmes en France évalue entre 50 000 et 75 000 femmes adultes victimes de viols chaque année. Dans 8 cas sur 10 le violeur est connu de sa victime.

Les violences sexistes font l'objet d'une attention croissante de la part des pouvoirs publics, à travers en particulier la mise en place de plans de lutte contre les violences conjugales sous l'égide de l'État. Les meurtres commis par un conjoint ou ex-conjoint causent toujours aujourd'hui la mort d'une femme tous les 2 jours et demi.

Les jeunes entre 16 et 25 ans sont surexposés aux violences sexistes, mais contrairement aux stéréotypes liant origines ethniques ou sociales et violences sexistes, les violences sexistes sont présentes sous toutes leurs formes dans toutes les sphères sociales, reflétant un sexisme plus global et symbolique ancré dans la culture française (stéréotypes véhiculés par les médias, la publicité, etc).

Quelques exemples d'actions publiques menées sur le territoire métropolitain

Fontaine ▼

A Fontaine en 2015, un travail en partenariat avec le lycée Jacques Prévert autour des violences conjugales s'est appuyé notamment sur le théâtre-forum animé par la compagnie « les fées rosses » pour sensibiliser les élèves, en amont de l'intervention des conseillères du centre de planification et d'éducation familiale (CPEF).

Saint-Égrève ▼

A Saint Egrève, le pôle jeunesse a fait appel à l'ASSPA (association pour la santé solidaire et la prévention des agressions) pour animer des formations « Riposte », proposées à des adolescentes. Il s'agit de méthodes simples d'autodéfense physiques, orales et mentales, visant à prendre conscience de situations de violences, et de la capacité de chacune d'y réagir. Cette formation a également été suivie par 70 agentes de la ville de Fontaine.

Grenoble-Alpes Métropole ▼

Le réseau métropolitain sur l'égalité femmes-hommes animé par Grenoble-Alpes Métropole a identifié depuis 2015 la lutte contre les violences faites aux femmes comme une priorité de travail. A travers des échanges d'outils et d'expériences, les collectivités cherchent à améliorer la prise en charge des victimes sur le territoire métropolitain, notamment en matière d'hébergement.

REGARD SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

SIGNATAIRES DE LA CHARTE EUROPÉENNE
POUR L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES
DANS LA VIE LOCALE

Échirolles 2007

Eybens 2011

Gières 2011

Grenoble 2015

Herbeys 2011

Poisat 2011

Saint Martin d'Hères 2013

Seyssins 2011

Venon 2011

Vif 2007

Grenoble-Alpes Métropole 2007

Conseil départemental de l'Isère 2007

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes 2008

TERRITOIRES ENGAGÉS DANS UN PLAN DE LUTTE
CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Echirolles

Fontaine

Grenoble

Le Pont de Claix

Saint Martin d'Hères

Grenoble-Alpes Métropole



GRENOBLE • ALPES
MÉTROPOLITAINE

Immeuble «Le Forum»
3 rue Malakoff - CS 50053
38031 Grenoble Cedex
T - 04 76 59 59 59 F - 04 76 42 33 43

—
lametro.fr

**MAISON POUR L'ÉGALITÉ
FEMMES-HOMMES**

Maison pour l'égalité femmes-hommes
2 rue Pablo Picasso - 38 130 Echirolles

T. 04 38 70 17 70
maison-egalite@lametro.fr
www.maison-egalite-femmes-hommes.fr

Conception Graphique : Grenoble-Alpes Métropole
Exécution, mise en page : www.la-mine.com
Crédits photos : © Fotolia
Avril 2016